

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 23  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241028-DCM\_2024\_10\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 28 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Marie TOINON.

POUVOIRS : Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Alain MAISSE.

Délibération n°2024 10 11

**OBJET : SOU DES ECOLES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Vu la demande, début septembre 2024, du Sou des écoles, représenté par sa Présidente, Madame Jessica DALAN, sollicitant une demande de subvention exceptionnelle pour palier en partie le coût engendré par la réalisation de nombreuses photocopies (affiches, bons de commande,..),

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros, au Sou des écoles de Saint-Romain-le-Puy,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 06 novembre 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Alain MAISSE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : *12.11.2024*  
Publié ou Notifié  
le : *12.11.2024*

